VILLE DE VARENNES **1ER OCTOBRE 2025**
SÉANCE ORDINAIRE **20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le mercredi 1er octobre 2025, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Joel Bélanger, *directeur général*
Mme Mylène Rioux*, directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision concernant la marge latérale d'un bâtiment jumelé ou contigu visé par le règlement 707-159 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter des corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;
- Demande de précision relativement à la définition d'un mur mitoyen au sein du règlement 707-159 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter des corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;
- Demande d'information sur les projets envisagés pour le lot 6 003 179 à la suite de la renonciation du droit de la Ville d'exercer son droit de préemption;
- Demande de précisions quant à la portion du boulevard Lionel-Boulet visée par l'octroi du contrat pour des travaux de resurfaçage des bretelles du boulevard Lionel-Boulet et de la rue Michael-Faraday, incluant l'ajout d'une piste cyclable.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôt – Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2025-10 préparé par le Service des ressources humaines en date du 23 septembre 2025.

Dépôt – États comparatifs de la trésorière – Situation financière au 30 septembre 2025

La greffière prend acte du dépôt des états comparatifs de la trésorière sur la situation financière de la Ville de Varennes au 30 septembre 2025 et le comparatif au 30 septembre 2024, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes*.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2025-252 **Approbation procès-verbal**
Séance ordinaire 8 septembre 2025

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2025-253 **Approbation des comptes – Septembre 2025**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 1 867 953,16 $ au fonds d'administration, 273 578,97 $ au fonds des dépenses en immobilisation, pour un total de 2 141 532,13 $, préparée et déposée par la directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe pour le mois de septembre 2025.

Certificat de la trésorière numéro 4059

ADOPTÉE.

2025-254 **Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2025**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2025 de 203 876 $ au fonds d'administration et de 1 768 012 $ en projets d'investissements, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 24 septembre 2025 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2025-26 **Avis de motion – Règlement 631-56 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2026**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le Règlement 631-56 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2026.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

2025-255 **Adoption finale – Règlement 707-159 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter des corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 août 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 11 septembre 2025 invitant tout intéressé à transmettre, au plus tard le 19 septembre 2025 une demande afin que le projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 707-159 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter des corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement.

ADOPTÉE.

2025-256 **Adoption finale – Règlement 707-161 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir la zone H-422 à même la zone H-483**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 août 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 11 septembre 2025 invitant tout intéressé à transmettre, au plus tard le 19 septembre 2025 une demande afin que le projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le règlement 707-161 modifiant le règlement de zonage 707 afin d’agrandir la zone H-422 à même la zone H-483.

ADOPTÉE.

2025-257 **Adoption – Règlement 985-8 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de modifier la limite de vitesse sur la montée de Picardie et d’y ajouter des signaux d’arrêts**

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné et qu’un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le règlement 985-8 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de modifier la limite de vitesse sur la montée de Picardie et d’y ajouter des signaux d’arrêts.

ADOPTÉE.

2025-258 **Certificat d’autorisation P.I.I.A. nº 2025-068**
Permettre l’agrandissement d’un bâtiment principal résidentiel
223, rue Louis-Berlinguet

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l’agrandissement d’un bâtiment principal situé au 223, rue Louis-Berlinguet, par l’ajout d’un étage;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-071 du comité consultatif d’urbanisme datée du 10 septembre 2025 recommandant au conseil d’autoriser la demande, sous condition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2025-068 afin de permettre l’agrandissement d’un bâtiment principal par l’ajout d’un étage situé au 223, rue Louis-Berlinguet, dans la zone H-436, le tout, selon les plans concepts datés du 9 juillet 2025, conditionnellement à ce que l’ouverture de la porte de garage soit composée d’angles droits dans la partie supérieure.

ADOPTÉE.

2025-259 **Certificat d’autorisation P.I.I.A. nº 2025-074**
Permettre la modification d’un bâtiment principal résidentiel patrimonial
32, rue Massue

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d’un bâtiment principal résidentiel patrimonial situé au 32, rue Massue, par le remplacement du revêtement de la toiture;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-066 du comité consultatif d'urbanisme datée du 10 septembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2025-074 afin de permettre la modification la modification d'un bâtiment principal résidentiel patrimonial par le remplacement du revêtement de la toiture situé au 32, rue Massue, dans la zone H-632, le tout, tel que décrit dans la demande de permis déposée par le requérant le 26 août 2025.

ADOPTÉE.

2025-260 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2025-077**
Permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel patrimonial 2957, rang de Picardie

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel patrimonial situé au 2957, rang de Picardie, par le rejointoiement des cheminées et au besoin des murs de pierre;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-067 du comité consultatif d'urbanisme datée du 10 septembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2025-077 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel patrimonial par le rejointoiement des cheminées et au besoin des murs de pierre, situé au 2957, rang de Picardie, dans la zone A-302, le tout, tel que décrit dans la demande de permis déposée par les requérants le 8 août 2025.

ADOPTÉE.

2025-261 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2025-078**
Permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel patrimonial 3420, rang de Picardie

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal résidentiel patrimonial situé au 3420, rang de Picardie, par la reconstruction de la galerie;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-068 du comité consultatif d'urbanisme datée du 10 septembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2025-078 afin de permettre la modification d’un bâtiment principal résidentiel patrimonial par la reconstruction de la galerie situé au 3420, rang de Picardie, dans la zone A-302, le tout, tel que décrit dans la demande de permis déposée par les requérants le 5 septembre 2025.

ADOPTÉE.

2025-262 **Certificat d’autorisation P.I.I.A. nº 2025-064**
Permettre l’installation d’une enseigne détachée
91-99, rue Quévillon

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l’installation d’une enseigne détachée situé au 91-99, rue Quévillon;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-069 du comité consultatif d’urbanisme datée du 10 septembre 2025 recommandant au conseil d’autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2025-064 afin de permettre l’installation d’une enseigne détachée situé au 91-99, rue Quévillon, dans la zone C-475, le tout, selon les plans concepts datés du 12 août 2025.

ADOPTÉE.

2025-263 **Certificat d’autorisation P.I.I.A. nº 2025-079**
Permettre la modification d’une aire de stationnement
91-99, rue Quévillon

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d’une aire de stationnement situé au 91-99, rue Quévillon, par le retranchement d’une case dans la section située près de la voie ferrée permettant d’agrandir l’aire gazonnée près de l’entrée adjacente à la voie ferrée afin d’y ériger une enseigne détachée;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-070 du comité consultatif d’urbanisme datée du 10 septembre 2025 recommandant au conseil d’autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2025-079 afin de permettre la modification d’une aire de stationnement par le retranchement d’une case dans la section située près de la voie ferrée permettant d’agrandir l’aire gazonnée près de l’entrée adjacente à la voie ferrée afin d’y ériger une enseigne détachée situé au 91-99, rue Quévillon, dans la zone C-475, le tout, selon les plans concepts datés du 8 septembre 2025.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2025-264 **Demande de dérogation mineure nº 2025-076**
Permettre la modification et l'agrandissement d'un bâtiment principal industriel
1600, boulevard Lionel-Boulet
Hitachi

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue afin de permettre un agrandissement du bâtiment principal industriel d'une hauteur de 26 mètres, situé au 1600, boulevard Lionel-Boulet alors que la grille des usages et normes applicable à la zone I-223 prévoit une hauteur maximale de 15 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-072 du comité consultatif d'urbanisme datée du 10 septembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 11 septembre 2025 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure nº 2025-076 afin de permettre un agrandissement du bâtiment principal industriel d'une hauteur de 26 mètres, situé au 1600, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone I-223, alors que la grille des usages et normes applicable à cette zone prévoit une hauteur maximale de 15 mètres, le tout, selon les plans concepts datés du 23 mai 2025 et du 8 août 2025.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2025-265 **Octroi de contrat – Resurfaçage du boulevard Lionel-Boulet (tronçon Michael-Faraday)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SGN-2025-0202 pour des travaux de resurfaçage des bretelles du boulevard Lionel-Boulet et de la rue Michael-Faraday incluant l'ajout d'une piste cyclable publié sur SÉAO le 29 juillet 2025;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions aux montants suivants incluant les taxes :

- Pavage Métropolitain inc.	870 611,40 $
- Pavage Axion inc.	985 500,00 $
- Eurovia Québec Construction inc.	991 377,52 $
- Les Entreprises Michaudville inc.	1 025 801,60 $
- Roxboro Excavation inc.	1 040 000,00 $

CONSIDÉRANT que l'analyse de conformité révèle que toutes les soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 16 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 870 611,40 $, incluant 10 % d'imprévus et les taxes au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de resurfaçage des bretelles du boulevard Lionel-Boulet et de la rue Michael-Faraday incluant l'ajout d'une piste cyclable, conformément à sa soumission datée du 3 septembre 2025, et conditionnellement à l'approbation des subventions énumérés ci-dessous;

D'AFFECTER la dépense de la façon suivante :

- 530 000,00 $ taxes nettes provenant d'une subvention du Programme d'amélioration de la voirie locale;

- 216 683,38 $ taxes nettes provenant d'une subvention du Programme de mise en valeur intégré;

- 52 895,75 $ taxes incluses au Fonds d'infrastructures.

Certificat de la trésorière numéro 4058

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-266 **Renonciation à exercer un droit de préemption – Lot 6 003 179 – 2458-2464, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 6 003 179 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ont notifiés à la Ville leur intention d'aliéner leur immeuble;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 101 207 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un délai de 60 jours pour notifier aux propriétaires un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir l'immeuble au prix et aux conditions qui sont énoncés dans l'offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur le lot 6 003 179;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 101 207 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2025-267 **Émission d'obligations de 9 515 000 $ – 21 octobre 2025**
Concordance, de courte échéance et de prolongation

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 515 000 $ qui sera réalisé le 21 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
799	98 037 $
821	268 774 $
878	2 673 400 $
885	2 255 300 $
886	657 600 $
894	88 377 $
906	657 600 $
918	36 600 $
996	19 500 $
999	2 759 812 $

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 799, 821, 878, 885, 886, 894, 906, 918, 996 et 999, la Ville de Varennes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes aura le 19 octobre 2025, un emprunt au montant de 6 748 000 $, sur un emprunt original de 8 800 000 $, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 799, 821, 878, 885, 886, 894, 906 et 918;

CONSIDÉRANT qu'en date du 19 octobre 2025, cet emprunt n'aura pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 21 octobre 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 799, 821, 878, 885, 886, 894, 906 et 918;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 octobre 2025;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 avril et le 21 octobre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice du Service des finances et trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   BANQUE NATIONALE DU CANADA
   SUCCURSALE 13261
   2020, BOUL. RENE GAULTIER
   VARENNES, QC
   J3X 1N9

8. que les obligations soient signées par le maire et la directrice du Service des finances et trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 799, 821, 878, 885, 886, 894, 906, 918, 996 et 999 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 21 octobre 2025, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 799, 821, 878, 885, 886, 894, 906 et 918, soit prolongé de 2 jours.

ADOPTÉE.

2025-268 **Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent**
Budget et quote-part 2026

CONSIDÉRANT que le 23 septembre 2025, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2026 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 23 septembre 2025;

D'AUTORISER le paiement de la quote-part d'un montant de 5 916 302 $ pour l'année 2026.

ADOPTÉE.

2025-269 **Mise à jour – Application des règlements, délégation**
Service de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes doit désigner des responsables pour l'application de certains règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉSIGNER les personnes en annexe A des présentes à titre d'officier responsable de l'application des règlements mentionnés en annexe B des présentes et, par conséquent, apte à émettre des constats d'infraction.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de révision de la formule des périodes de questions aux citoyens en séance du conseil;
- Dépôt par la Société d'Histoire de Varennes d'un document à l'intention des membres du conseil concernant le projet de reconstruction de la Maison Hébert-Jodoin;
- Demande de précision quant aux frais liés à la construction de la rue Vincent-Chornet;
- Demande d'information sur les solutions envisagées par la Ville pour réduire le transport lourd sur le territoire;
- Remerciements adressés au conseil de la Ville de Varennes relativement au projet de 35 logements sociaux sur le site de l'ancien Centre communautaire, réalisé en partenariat avec l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville;

- Demande d’information sur les prochains projets prévus pour la portion restante du parc des Scouts;
- Demande d’information concernant un projet de développement résidentiel dans le parc de la Commune;
- Demande de précisions quant aux sommes engagées dans le projet de plage urbaine au parc de la Commune;
- Demande d’information sur la vente des terrains où étaient situés les anciens ateliers municipaux.

Fin de la 2e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L’ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l’assemblée à 21 h 49.

Le maire,	*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*
_____	_____
Martin Damphousse	Mylène Rioux, OMA